## AR Prefecture

043-214300329-20220520-2022\_59-DE Reçu le 24/05/2022

Publié le 24/05/2022



2022-59

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres

En exercice: 19

Présents :

Votants:

15 19 L'an deux mil vingt-deux, le 20 mai à 18 heures 45. Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation: 16/05/2022

Présents: Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,

Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,

Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT,

Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

## **OBJET: CONVENTION FIBOIS AURA**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'action d'animation financée par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la région AuRA, l'étude de faisabilité solution bois énergie, validée en présente séance (délibération 2022-58), est prise en charge à hauteur de 50 %.

Pour ce faire, il convient de conventionner avec l'interprofession Fibois Auvergne Rhône Alpes afin de définir les modalités de prise en charge par cet organisme des frais liés à la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre de l'action visée ci-avant.

Après avoir fait lecture de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre Fibois AuRA, Agropole, 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon, représentée par Jean Gilbert, son Président et la commune de Blavozy, représentée par Franck PAILLON, son Maire;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire Franck PAILLON

Fait et délibéré le 20/05/2022 Pour extrait certifié conforme